

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	32 (1903)
Heft:	17
Rubrik:	Chronique scolaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Lecture. C. moyen. — *Le fer.* — Le maître montre aux élèves deux parcelles de minerai de fer. Au moyen de questions, il les amène à trouver les différentes opérations qu'il subit. Cette leçon est suivie de la lecture avec l'étude des mots nouveaux, au point de vue du sens et de l'orthographe.

Critique. — Il est très important de séparer la leçon intuitive de la lecture. C'est par l'intuition que les idées émises dans le chapitre se graveront le mieux dans la mémoire des élèves.

Géographie. C. supérieur. — *Les bords du lac de Zurich et la vallée de la Limmat.* — Le maître montre à la carte l'objet de la leçon ; il trace ensuite une coupe transversale du terrain, afin de donner une idée de sa configuration. Est venu ensuite le tracé de la carte avec étude des localités et lieux historiques, puis la lecture de la carte murale. La leçon s'est terminée par un voyage autour du lac, par écrit.

Critique. — La lecture du chapitre aurait dû précéder cet exercice, en vue de l'étude orthographique des mots. Dans l'enseignement de la géographie, de l'histoire et de l'instruction civique, séparons toujours l'étude de la branche proprement dite de la lecture. Cette dernière viendra en second lieu compléter la leçon en apprenant aux élèves à orthographier les mots nouveaux et en leur fournissant des expressions.

V. C., *inst.*

Chronique scolaire

Allemagne. — Les Annales de statistique de l'empire allemand de 1903 contiennent, pour la première fois, une statistique complète de l'enseignement primaire. Il y avait en 1902, en Allemagne, environ 58,000 écoles primaires avec 122,000 instituteurs et 22,000 institutrices.

Le nombre des enfants fréquentant les écoles primaires est de 8,800,000. Les dépenses se montaient à 412 millions de marks dont 120 millions fournis par l'Etat.

Pour toute la Prusse, le nombre moyen de élèves est de 63 par instituteur, mais ce chiffre est dépassé en Posnanie et en Silésie, et notamment dans les deux principautés de Lippe où le nombre des élèves atteint 99 par instituteur.

Les dépenses les plus élevées par élève sont celles de la ville de Berlin : 95 marks ; viennent ensuite Brême et Hambourg, avec 77 et 74 marks ; les moins élevées dans les deux principautés de Lippe, avec 28 et 25 marks. La moyenne d'élèves par instituteur est, pour toute l'Allemagne, de 61 et la dépense moyenne de 45 marks par élève.

Neuchâtel. — Le Département de l'Instruction publique et le Comité de la Société pédagogique ont examiné les rapports sur les deux questions qui sont soumises aux délibérations de la conférence générale. Voici les conclusions des rapporteurs :

Première question :

L'hygiène, son application, son enseignement.

1. L'école doit favoriser le développement physique de l'enfant, parallèlement à son développement intellectuel.
2. Les collèges doivent être bâtis et les salles d'école meublées et entretenues dans les meilleures conditions d'hygiène. Les premiers seront abondamment pourvus d'eau, de façon à permettre l'installation de douches et de salles de bains.
3. Dans les bâtiments scolaires actuels, les fenêtres seront aménagées de façon à permettre une ventilation constante, même pendant les leçons et sans exposer maîtres et élèves aux courants d'air.
4. Des préaux couverts attenant aux salles de gymnastique rendraient des services.
5. Il sera institué un service médical scolaire, suivant les besoins et les ressources de chaque localité. En outre, l'établissement d'une petite pharmacie scolaire est désirable.
6. L'introduction de l'écriture droite peut rendre des services au point de vue hygiénique.
7. Les soupes scolaires et les colonies de vacances sont spécialement recommandables pour la santé des enfants.
8. Nous désirons qu'il soit organisé, dans les écoles normales, des cours d'hygiène. Des conférences sur le même sujet seraient très appréciées des membres du corps enseignant.
9. L'hygiène ne peut faire, à l'école primaire, l'objet d'un enseignement spécial.

Le rapporteur, CH. PETER

Deuxième question :

Les rapports entre l'école et la famille.

1. La famille est la véritable éducatrice de l'enfant. L'école est son plus précieux auxiliaire ; l'efficacité de son concours serait bien plus évidente sans nos programmes surchargés, l'irrégularité dans la fréquentation et si on laissait à l'instituteur une plus grande liberté d'interprétation des programmes et des heures de leçons.
2. La famille doit, d'une manière générale, collaborer à l'œuvre de l'école. Beaucoup ont compris ce devoir. Les parents qui s'intéressent au travail de l'enfant sont de précieux aides pour le maître.
3. L'influence de l'école sur la famille est moins perceptible que celle de la famille sur l'école. Néanmoins, on a constaté avec plaisir dans quelques intérieurs ses heureux effets.
4. Pour que leur influence éducative porte des fruits, il est nécessaire que l'école et la famille se connaissent, qu'elles s'entendent pour unir leurs efforts vers le même but.

5. Si ce mutuel accord fait défaut, il est du devoir du corps enseignant et des autorités scolaires de le créer, par :

- a) une affirmation répétée de sa nécessité ;
- b) des visites aux parents faites : 1^o avant la réception de l'enfant dans l'école ; 2^o en cas de maladie de l'élève ; 3^o en cas d'insubordination grave ;
- c) des conversations publiques répétées le plus souvent possible ;
- d) l'organisation de soirées récréatives ;
- e) des conférences ;
- f) l'emploi du carnet de conduite délivré tous les mois, ou tous les quinze jours ;
- g) la manifestation d'un grand amour pour l'enfant ;
- h) l'institution dans les grands centres d'une heure de réception des parents ;
- i) des conseils et renseignements adressés aux parents, concernant les dispositions de l'enfant, etc.

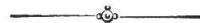
6. Les rapports écrits n'ont pas le même succès que les relations personnelles ; il ne faut pas, autant que possible, les employer.

Le rapporteur, P. BANDERET.

Fribourg. — Dans ses séances des 18 et 25 septembre et du 2 octobre, le Conseil d'Etat a nommé :

M. Gauderon, Denis, à Porsel, instituteur à l'école primaire de Bouloz ; M. Gremaud, François, à Riaz, instituteur à l'école primaire des garçons de La Roche ; M. Monnerat, Joseph, à Grattavache, instituteur à l'école primaire des garçons de Semsales ; M. Monney, Louis, à Dompierre, instituteur aux écoles primaires de Bulle ; M. Plancherel, Charles, à Russy, instituteur à l'école primaire des garçons de Vaulruz ; M. Rey, Henri, à Aumont, instituteur à l'école primaire de Villars-sous-Mont ; M. Roubaty, Pierre, à Matran, instituteur à l'école primaire des garçons de Grandvillard ; M^{lle} Berchtold, Marie, à Fribourg, institutrice aux écoles primaires de la ville de Fribourg ; M^{lle} Gutknecht, Adèle, à Fribourg institutrice aux écoles primaires de la même ville ; M^{lle} Magnin, Philomène, à Belfaux, institutrice aux écoles primaires de Bulle ; M^{lle} Nonnast, Marie, à Guin, institutrice à l'école primaire allemande de la ville de Fribourg ; M. Andrey, Pierre, à Farvagny, instituteur à l'école des garçons d'Onnens ; M. Berset, Florentin, à Villarsiviriaux, instituteur à l'école primaire de La Corbaz : M^{lle} Borcard, Marie, à Rue, institutrice à la classe supérieure des filles de Rue ; M. Marguet, Adrien, Corminbœuf, instituteur à l'école primaire de Remaufens ; M. Pierre-Canisius Greber, rév. curé de Cormondes, inspecteur du III^e arrondissement scolaire (district de la Singine et cercle de la Justice de paix de Cormondes) ; M. l'abbé Crausaz, Antonin, vicaire à Estavayer-le-Lac, directeur de l'école secondaire de la Broye, à Estavayer ; M. Ducrest, Frantz, à Brunisried, instituteur à

l'école primaire de la Lichtena (Plansayon) ; M. Grognuz, Alfred, aux Friques, instituteur à l'école primaire de Granges-de-Vesin ; M. L. Epplatenier, Alexandre, à Meyriez, instituteur à l'école mixte de Lugnorre ; M. Marmy, Emile, à Autavaux, instituteur à l'école primaire de Russy ; M. Roulin, Louis, à Forel, instituteur à l'école des garçons de Montet (Broye) ; M^{me} Luisier, Marie-Virginie, institutrice aux écoles des filles d'Estavayer-le-Gibloux.



AVIS OFFICIELS

Caisse de retraite du corps enseignant. — Les sociétaires qui ont demandé des termes pour le paiement de leur cotisation annuelle et ceux qui ont refusé la carte de remboursement de dite cotisation, sont avisés qu'un dernier délai leur est accordé jusqu'au 30 septembre courant pour acquitter cette redevance. Après ce délai, il sera pris des mesures rigoureuses envers les retardataires.

Fribourg, le 10 septembre 1903.

Au nom du Comité :
Le Président, Antoine COLLAUD.

* *

Le nouveau registre matricule a été adressé par le dépôt central du matériel à tous les cercles scolaires du canton.

Les inscriptions devront y être faites conformément aux directions suivantes :

1^o Tous les élèves qui ont fréquenté l'école primaire pendant l'année 1902-1903 seront inscrits au registre matricule avec les annotations figurant à la colonne (IV^e trimestre) de leur livret scolaire, et cela dès la première année de scolarité.

2^o Dans les cercles comprenant plusieurs classes, la transcription se fera, par les soins de chaque maître, pour les élèves qui composaient sa classe, avant les promotions de la présente année. Ce travail s'opérera sous la surveillance et la responsabilité des instituteurs ou institutrices de la classe la plus élevée, qui devront préalablement procéder à l'inscription de leurs propres élèves.

3^o L'inscription des élèves, qui ont changé de domicile durant l'année 1902-1903, devra être faite dans le registre du domicile actuel.

MM. les inspecteurs sont invités à vérifier, à partir du 1^r décembre prochain, l'achèvement du travail de transcription, comme aussi à s'assurer de la bonne tenue du nouveau registre.

Direction de l'Instruction publique.



L'esprit sans la bonté, c'est l'abeille sans le miel.



Il faut enseigner le moins possible et faire trouver le plus possible.

